



## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 23 avril 1958,  
à 14 h. 45

NEW-YORK

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Point 8 de l'ordre du jour: Fonds des Nations Unies pour l'enfance ( <u>fin</u> ) . . . . .	57
Point 5 de l'ordre du jour: Développement économique des pays sous-développés ( <u>suite</u> ) Industrialisation ( <u>suite</u> ) . . . . .	58

Président: M. George DAVIDSON (Canada).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa-Rica, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats suivants: Albanie, Bulgarie, Colombie, Espagne, Inde, Iran, Irlande, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, Philippines, République Dominicaine.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2977, E/3050, E/3083, E/L.785) [fin]

1. M. OMPI (Indonésie) remercie, au nom de son gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales des efforts qu'ils ont déployés pour mener à bien la croisade contre la pauvreté et la maladie. Il remercie également les pays qui, par leur généreuse contribution, ont rendu possible cette croisade.

2. Il est encourageant de constater que les activités du FISE ne cessent de s'étendre, que le nombre des bénéficiaires s'accroît et que le coût par personne diminue. Cette dernière constatation est une preuve de l'efficacité de plus en plus grande des opérations du FISE. La création d'un comité mixte FAO/FISE des directives et l'adoption de mesures pour renforcer la coopération avec la Direction des affaires sociales ne manqueront pas d'améliorer encore cette efficacité.

Il convient de souligner à ce propos combien il importe d'intégrer dans toute la mesure du possible les projets du FISE aux plans nationaux de développement à long terme.

3. La délégation indonésienne comprend que l'on unisse efforts et ressources pour assurer le succès du programme d'éradication du paludisme, mais elle estime qu'il n'en faut pas moins maintenir une répartition harmonieuse des fonds consacrés à la lutte contre les maladies. Aussi est-elle heureuse de constater que le Directeur général du FISE envisage de modifier la répartition actuelle de ces fonds après 1960, ce qui permettra d'intensifier l'action dans d'autres domaines.

4. La situation financière du FISE n'est malheureusement pas aussi brillante qu'on le souhaiterait. Les recettes de 1957 n'ont augmenté que de 900.000 dollars par rapport à 1956. Ce fait est d'autant plus inquiétant que l'on ne peut plus guère compter sur une augmentation du nombre des pays donateurs et que les prix sont en hausse. Aussi importe-t-il de faire appel à d'autres sources de recettes. M. Ompi espère que la campagne de propagande que l'administration envisage de lancer pour amener les peuples à prendre davantage conscience des besoins des mères et des enfants aura, surtout dans les pays prospères, des résultats positifs.

5. M. GREZ (Chili), après s'être associé aux représentants qui ont exprimé leur satisfaction de l'œuvre excellente du FISE, remercie le Fonds du crédit alloué pour le centre de soins aux prématurés de l'hôpital pour enfants Luis Calvo Mackenna de Santiago.

6. M. AHMED (Pakistan) félicite et remercie le FISE de la grande œuvre humanitaire qu'il a accomplie. On note avec satisfaction dans le dernier rapport du Conseil d'administration (E/3083) que celui-ci ne perd pas de vue la nécessité d'examiner constamment les programmes à la lumière de l'expérience.

7. Le champ d'activité du FISE est très vaste. La délégation pakistanaise estime que, dans certains domaines, l'action pourrait encore être intensifiée. Il y aurait intérêt: premièrement, à étudier la possibilité d'aborder les problèmes sur le plan régional et d'accroître la coordination avec les programmes d'aide bilatéraux et internationaux ainsi qu'avec les programmes nationaux; deuxièmement, à se préoccuper du problème de plus en plus urgent de l'urbanisation rapide dans les pays sous-développés; troisièmement, à intensifier les programmes de formation. Le FISE pourrait aussi envisager la possibilité de fournir des films documentaires qui, comme les cartes de vœux, seraient une source supplémentaire de recettes.

8. M. MACHOWSKI (Pologne) a étudié attentivement les rapports dont le Conseil est saisi et a noté avec satisfaction que le FISE bénéficiait d'une administration judicieuse et satisfaisante. Il tient à le féliciter

des résultats obtenus. La Pologne, depuis plusieurs années membre du Conseil d'administration, n'a pas cessé de contribuer au budget du FISE et continuera de le faire. Elle espère que les autres pays auront à cœur de lui prêter eux aussi leur appui.

9. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que le FISE fait une œuvre importante, mais on ne peut évidemment pas s'attendre qu'il agisse à la place des gouvernements: c'est à ceux-ci qu'incombe la responsabilité fondamentale de la protection maternelle et infantile dans leur territoire. Aussi serait-il utile d'avoir un tableau complet des activités déployées sur le plan mondial dans ce domaine. Le Secrétariat pourrait élaborer un document spécial, qui serait mis à jour de temps à autre et qui donnerait pour chaque pays des renseignements sur les mesures prises en ce qui concerne la protection maternelle et infantile, les services médicaux, etc.

10. En URSS, la protection maternelle et infantile est depuis longtemps un élément fondamental de la structure sociale. Toute la population bénéficie sans aucune discrimination de soins médicaux gratuits. Le budget de la santé publique s'élevait à 38 milliards de roubles pour 1957; il dépasse 40 milliards pour 1958. Une fraction notable de cette somme est consacrée à la protection maternelle et infantile. Il faut d'ailleurs y ajouter des contributions importantes versées par les caisses des syndicats et des kolkhozes. Dans toutes les républiques sans exception, des efforts considérables ont été déployés pour former des médecins, instituer un réseau d'hôpitaux, de maternités, etc., et de grands progrès ont été réalisés. La mortalité infantile a sensiblement diminué. Vingt-cinq facultés de pédiatrie ont été créées. Un médecin scolaire est affecté à chaque groupe de 2.500 écoliers et une infirmière à chaque groupe de 500 à 600 écoliers. La médecine en URSS est essentiellement préventive et vise au développement sain de la jeune génération. D'importantes mesures prophylactiques ont été prises, surtout contre la tuberculose: dans les maternités des régions urbaines, près de 93 pour 100 des nouveau-nés sont vaccinés par le BCG; le chiffre est d'environ 88 pour 100 dans les maternités des régions rurales. En outre, tous les ans, plus de 5 millions d'enfants font des cures de repos dans des camps. Les sanatoriums permanents pour enfants comptent 160.000 lits; le traitement y est gratuit. Il existe un grand nombre de crèches et de jardins d'enfants, ce qui permet aux mères de consacrer leur énergie au développement économique du pays.

11. L'URSS, qui a tant fait sur le plan national pour la protection maternelle et infantile, ne peut qu'appuyer les mesures qui sont prises sur le plan international pour assurer la protection de la mère et de l'enfant, ainsi que les activités du FISE, auxquelles elle prend part grâce aux contributions qu'elle verse. En outre, on sait qu'en 1958 deux républiques socialistes soviétiques, celle d'Ukraine et celle de Biélorussie, ont versé pour la première fois une contribution au FISE.

12. M. CAMPABADAL (Costa-Rica) félicite le FISE de son œuvre et exprime sa reconnaissance des services qu'il a rendus à son pays.

13. M. PENTEADO (Brésil) estime que le FISE est l'une des meilleures réalisations dont l'Organisation

des Nations Unies puisse s'enorgueillir. En raison de la nécessité d'accroître les ressources du FISE, M. Penteado présente, au nom de son pays, de la France, de la Grèce, du Soudan et de la Yougoslavie, un projet de résolution (E/L.785) prenant acte avec satisfaction des rapports du Conseil d'administration du FISE et exprimant l'espoir que "tous les pays du monde étudieront les moyens d'accroître l'appui efficace qu'ils apportent au Fonds des Nations Unies pour l'enfance".

14. M. Penteado est convaincu que le Conseil aura à cœur d'adopter ce projet de résolution sans aucune réserve.

15. M. BARNES (Royaume-Uni) propose de supprimer le mot "efficace".

16. M. PENTEADO (Brésil) n'y voit pas d'objection.

A l'unanimité, le projet de résolution ainsi modifié est adopté.

17. M. DE ALMEIDA (Brésil) [Président du Comité du programme du FISE] remercie les membres du Conseil des paroles aimables qu'ils ont prononcées et leur donne l'assurance que leurs observations seront prises en considération.

#### POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Développement économique des pays sous-développés (suite)

##### INDUSTRIALISATION (E/3078,E/3079) [suite]

18. M. LE PORTZ (France) souligne que seule l'industrialisation peut apporter une solution au problème angoissant et urgent que pose le bas niveau de vie d'une trop large part de l'humanité. La France, pour sa part, a consacré des sommes très importantes à l'industrialisation de ses territoires d'outre-mer ainsi que des pays dont elle a la tutelle. Dans les seuls pays d'outre-mer, de 1946 à 1957, sur une masse globale de 762 milliards de francs d'investissements publics, 163 milliards ont été directement consacrés à l'industrialisation sous toutes ses formes. D'autre part, la masse des investissements publics et privés, nationaux et étrangers, prévus pour la réalisation des grands ensembles industriels de l'Afrique tropicale, qui entreront progressivement en activité dans les 10 années à venir, s'élèvera à 534 milliards de francs, soit plus de 1 milliard 270 millions de dollars.

19. Il est extrêmement difficile de déterminer les méthodes les plus efficaces pour accélérer l'industrialisation au coût le plus faible, dans les pays qui n'ont pas de ressources naturelles particulièrement abondantes et où il n'existe pas encore de noyau industriel. D'autre part, les problèmes diffèrent profondément selon les pays et selon les industries. Tout cela explique et justifie dans une large mesure la prudence de l'Organisation des Nations Unies en la matière. Comme les régions sous-développées ont surtout besoin, avec des capitaux, de conseils pratiques, ce serait une mauvaise politique que d'employer à de vastes travaux trop abstraits les ressources qui pourraient être mieux utilisées à une assistance directe. Cette assistance doit néanmoins pouvoir s'appuyer sur une doctrine commune et sur une documentation abondante et facilement accessible.

20. C'est à la lumière de ces considérations que la délégation française a examiné les conditions de la mise en œuvre du programme de travail du Conseil. Passant rapidement en revue les premiers travaux publiés, M. Le Portz dit qu'il ressort des trois articles sur la combinaison des facteurs parus dans le premier numéro du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité<sup>1/</sup>, d'une part, que les experts de l'assistance technique manquent souvent d'une doctrine économique de base sur les principes mêmes de la planification industrielle et sur les critères que les gouvernements peuvent mettre en œuvre pour déterminer les priorités de leur industrialisation, et, d'autre part, que les études particulières à chaque industrie sont longues, délicates et supposent la confrontation patiente de renseignements aussi nombreux que possible provenant de pays industriels comme de pays sous-développés.

21. Dans des domaines précis, communs aux diverses industries et qui ont fait l'objet de nombreuses études préparatoires, tels que les méthodes de gestion des entreprises ou le financement de l'industrialisation, des résultats pratiquement utilisables paraissent pouvoir être obtenus; aussi la délégation française espère-t-elle qu'il sera possible de publier avant longtemps des manuels de travail appropriés.

22. On ne peut espérer de résultats analogues d'autres travaux plus abstraits, sauf en ce qui concerne des cas particuliers, comme celui du financement de la petite industrie. Il sera donc peut-être nécessaire de reviser certaines des priorités précédemment établies.

23. La délégation française félicite le Secrétariat d'avoir entrepris la publication du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité, qui lui paraît promis à un grand avenir. Il y aurait avantage à ce que chacune des livraisons soit consacrée plus spécialement à une question importante qui, en l'absence du Bulletin, aurait donné lieu à une publication spéciale des Nations Unies.

24. La délégation française souhaiterait voir confier à la Direction des affaires économiques le soin d'effectuer par priorité l'étude économique générale des principes de planification industrielle. D'autre part, il serait bon que la Direction entreprenne, en liaison le cas échéant avec les institutions spécialisées et notamment avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de mettre au point des instruments pratiques de travail en matière de gestion des entreprises et de financement de l'industrialisation. La délégation française souhaiterait également que les ressources dont disposera sans doute bientôt le nouveau Fonds spécial des Nations Unies puissent être affectées à des travaux d'intérêt commun en matière d'industrialisation: inventaire des ressources naturelles, établissement de centres de recherches et de documentation technologique à l'échelon national ou régional, études pratiques de planification régionale. La France est prête à mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies, pour la réalisation de projets de cet ordre, l'expérience qu'elle possède. Enfin, la délégation française espère que les travaux d'assistance technique se poursuivront en matière d'industrialisation et qu'ils seront exécutés

en liaison très étroite avec les autres services du Secrétariat et avec les institutions spécialisées, dans le cadre d'un programme d'ensemble.

25. En ce qui concerne l'organisation administrative, la délégation française pense que les dispositions proposées par le Secrétaire général (E/3079) doivent être approuvées. En premier lieu, il convient de maintenir et d'élargir la coopération avec les organes régionaux et de décentraliser un certain nombre d'études. En second lieu, il faut donner à la Direction des affaires économiques les ressources supplémentaires qui lui sont nécessaires pour mieux s'acquitter de ses responsabilités en matière d'assistance technique dans le domaine de l'industrie. D'autre part, une certaine priorité devrait être accordée à ceux des projets pour lesquels il est plus difficile de se procurer des avis. La délégation française approuve la proposition du Secrétaire général de créer un comité consultatif d'experts. Il importerait surtout que ce comité soit composé uniquement d'experts choisis en raison de leur compétence après consultation des gouvernements intéressés.

26. Ces propositions ne devraient pas entraîner un accroissement du budget de l'Organisation des Nations Unies. Les dépenses correspondantes, d'un montant d'ailleurs faible, devront être soit prélevées sur le budget de l'assistance technique, soit compensées par des économies dans d'autres secteurs moins importants ou par le report de travaux moins urgents.

27. M. LYCHOWSKI (Pologne) dit que sa délégation a étudié avec la plus grande attention les deux rapports du Secrétaire général sur l'industrialisation des pays sous-développés (E/3078, E/3079). Elle estime indispensable de repenser dans leur ensemble les problèmes que pose une action internationale dans ce domaine et de ne pas se limiter à l'étude détaillée, si valable qu'elle soit, d'un secteur trop étroit.

28. Le représentant de la Pologne souligne la disproportion existant entre l'ampleur de la tâche à accomplir et les moyens utilisés pour y faire face. D'après le Bulletin mensuel de statistique des Nations Unies pour janvier 1958, la production minière et manufacturière du monde non socialiste était en 1953 concentrée pour plus de 80,5 pour 100 dans 16 pays qui, à l'exception du Japon, sont tous situés en Amérique du Nord et en Europe occidentale et qui comptaient, en 1956, 29,2 pour 100 environ de la population de l'ensemble des pays non socialistes.

29. L'industrialisation n'est pas une fin en soi. Elle est un moyen d'élever le niveau de vie de la population. Il est donc possible que certains pays sous-développés aient intérêt à s'inspirer de l'exemple de la Nouvelle-Zélande ou de la Norvège et à mettre l'accent sur l'agriculture ou la production de services; il n'en demeure pas moins que la plupart d'entre eux devront, pour procurer du travail à une population sans cesse croissante, recourir à l'industrialisation. L'exemple de l'Asie du Sud et du Sud-Est montre qu'une pression démographique qui n'est pas compensée par une industrialisation suffisamment rapide peut entraîner une diminution de la production par habitant.

30. Quel doit être le rôle de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier du Conseil économique et social? On entend souvent dire que l'assistance financière et l'assistance technique sont les seuls moyens d'action dont on dispose sur le plan interna-

<sup>1/</sup> Publication des Nations Unies, No de vente:58.II.B.2.

tional. Sans nier leur importance — et la délégation polonaise regrette même que l'on n'ait pas, jusqu'à présent, établi un vaste plan de financement — il faut admettre qu'il y a d'autres possibilités d'action internationale. L'essentiel est de chercher à résoudre les problèmes fondamentaux avant de s'attaquer à tel ou tel problème technique particulier.

31. L'industrialisation ne peut être isolée des autres aspects du développement économique et notamment de la question des débouchés. Les pays sous-développés ont une économie fondée sur un marché interne assez réduit et sur un petit nombre d'installations minières ou d'exploitations agricoles créées pour les besoins de l'exportation à l'aide de capitaux étrangers. L'afflux de capitaux privés internationaux, qui a joué un grand rôle dans le développement économique mondial au XIX<sup>ème</sup> siècle, s'est notablement ralenti, de même que la demande des pays industrialisés en produits industriels ou agricoles des pays sous-développés. La solution progressive de ces problèmes économiques est la condition préalable de toute solution technique particulière et il semble impossible d'établir des programmes de développement industriel à long terme si l'on ne cherche pas à déterminer, au moins dans leurs grandes lignes, les perspectives futures, et si l'on n'inclut pas les nouvelles économies nationales dans un ensemble qui suppose une division internationale du travail.

32. Le rôle du Conseil économique et social serait donc d'appeler l'attention sur les problèmes que le représentant de la Pologne vient de mentionner, de les étudier et de proposer, le cas échéant, des solutions.

33. Certains problèmes d'ordre général sont mentionnés dans le document E/3078. C'est ainsi par exemple que "les aspects financiers et fiscaux de l'industrialisation" ou "les aspects sociaux et démographiques de l'industrialisation" pourraient donner lieu à des études économiques approfondies qui permettraient de mieux comprendre la complexité du problème. Mais ces questions sont noyées dans le rapport du Secrétaire général parmi d'autres qui sont d'un caractère purement technique et ne peuvent faire l'objet d'un examen détaillé par le Conseil.

34. Le représentant de la Pologne regrette que la principale des propositions contenues dans le document E/3079 ne figure que parmi les "nouvelles mesures", à la fin du rapport. Il s'agit de la création d'un comité consultatif d'experts. Etant donné l'importance du problème, la délégation polonaise estime qu'il serait préférable de créer une commission spéciale du Conseil économique et social; mais, en attendant, il faudrait tout au moins constituer le comité envisagé par le Secrétaire général.

35. M. TSAO (Chine) note avec satisfaction les premiers résultats des travaux entrepris par le Secrétariat dans le domaine de l'industrialisation. Le Bulletin de l'industrialisation et de la productivité contient des articles d'une utilité évidente. C'est en particulier le cas du premier article. Les méthodes qui réservent la plus large place au facteur travail y sont défendues, mais les auteurs n'indiquent pas si les gouvernements intéressés suivent les conseils des experts en la matière. M. Tsao doute, pour sa part, que le développement industriel de la majorité des pays ait été influencé au premier chef par des

considérations de cette nature. On sait que la construction de voies ferrées — secteur où le capital joue un rôle prépondérant — a marqué la première étape du développement économique d'un très grand nombre de pays. Citant l'exemple de la Mandchourie sous l'occupation japonaise et celui du Canada, M. Tsao note que, le plus souvent, le choix des industries à créer se fonde sur les richesses disponibles, les besoins de la consommation et, le cas échéant, les exigences de la défense nationale. C'est peut-être donc sous un autre angle que celui de la combinaison des facteurs qu'il faudra considérer à l'avenir les problèmes que pose l'industrialisation.

36. Passant au document E/3079, M. Tsao dit que sa délégation approuve les vues exprimées dans les paragraphes 12 et 13. Le Conseil peut fort bien énoncer lui-même les directives générales nécessaires à l'exécution du programme. Du reste, le Secrétariat pourra recourir, le cas échéant, à l'avis de petits groupes de travail, comme il l'a déjà fait dans le passé: cette méthode paraît plus appropriée que la constitution du comité consultatif d'experts envisagé au paragraphe 13. D'autre part, le Secrétariat aurait intérêt à déterminer d'ores et déjà si ses conclusions et recommandations sont appliquées dans les différents pays, car il ne faut pas oublier que les travaux de l'Organisation des Nations Unies ne sont valables que dans la mesure où ils contribuent effectivement au développement économique des Etats Membres.

37. En ce qui concerne la constitution, à la Section de l'industrie, d'un groupe spécial chargé des questions d'assistance technique, la délégation chinoise réserve son opinion en attendant de connaître le nombre et la spécialité des experts qui seront engagés et de savoir si les demandes d'assistance technique dans les domaines envisagés seront assez nombreuses pour assurer que les experts seront occupés à plein temps.

38. M. PATEET (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle qu'à la vingt et unième session du Conseil (908<sup>ème</sup> séance) le représentant de la CISL avait fait ressortir le caractère paradoxal de la tâche qu'entreprenait le Conseil dans le domaine de l'industrialisation et avait souligné que la décision la plus importante serait de définir l'objectif du programme. La CISL craignait, en effet, de voir approuver des projets dont toutes les conséquences n'auraient pas été suffisamment pesées. C'est dans ce même esprit qu'elle a abordé l'examen du rapport concernant les progrès réalisés depuis cette époque (E/3078).

39. Les progrès sont réels; mais les recommandations des experts révèlent souvent des points de vue opposés. La responsabilité de ce manque d'harmonie retombe en partie sur l'Organisation elle-même, qui choisit les experts et leur indique les principes qui doivent régir leur action. Quoi qu'il en soit, on peut dire, d'une manière générale, que les experts se tiennent trop à l'écart des populations qui doivent en dernière analyse bénéficier des programmes d'industrialisation. C'est ainsi qu'ils n'ont jamais, que l'on sache, consulté d'organisations syndicales: si cette attitude était fondée sur la croyance que le mouvement syndical n'est pas encore suffisamment évolué dans les pays sous-développés, la CISL se verrait obligée d'élever une protestation énergique.

40. La majorité des experts cités dans le Bulletin ont tenu compte en formulant leurs recommandations des conséquences sociales de l'industrialisation et de la productivité. Il en est un petit nombre, toutefois, qui laissent entendre que les lois relatives au salaire minimum, les régimes de sécurité sociale et les activités syndicales découragent les investissements. C'est là une façon de voir que la CISC juge inacceptable. Il convient de rappeler à cet égard l'exemple des pays de l'Europe occidentale dont les industries détruites par la guerre se trouvaient à l'issue des hostilités à peu près dans la même situation que celles des pays sous-développés aujourd'hui. Ces pays n'ont pas envisagé pour autant de favoriser les investissements aux dépens du bien-être de leurs travailleurs; au contraire, la situation des ouvriers s'est rapidement améliorée dans la période de l'après-guerre car, en plus de l'assistance reçue de l'étranger, les pouvoirs publics n'ont pas hésité à intervenir dans tous les secteurs où le capitaliste privé craignait de placer son argent. On ne saurait admettre que, dans la transition d'une économie de subsistance à une économie monétaire, l'ouvrier africain ou asiatique soit privé de la protection syndicale à seule fin de favoriser un certain type de formation de capital. Le mouvement syndicaliste libre ne permettra jamais que les populations des pays sous-développés payent aussi cher l'industrialisation de leur pays que les contemporains de la révolution industrielle. Il est inexact de dire que le développement économique doit plus compter sur les investissements du secteur public ou des sociétés que sur le pouvoir d'achat de la masse des travailleurs; les tenants de cette thèse préconisent une politique à très courte vue.

41. Il est un autre aspect de la question que l'Organisation des Nations Unies devrait peut-être étudier de plus près au cours de ses futurs travaux: les effets des tendances qui se dessinent et des décisions qui sont prises dans les pays évolués sur l'économie des pays sous-développés. Les mesures qu'adoptent les pays hautement industrialisés pour combattre une récession influent nécessairement sur la formation de capital et le niveau des investissements dans les pays sous-développés. Il ne faudrait pas écarter systématiquement les avis éclairés que les syndicats sont en mesure de donner en la matière. Le mouvement syndical peut et doit aider à trouver les solutions appropriées. La CISC, pour sa part, est en mesure de mettre des experts conscients de leurs responsabilités à la disposition de l'Organisation des Nations Unies.

42. M. Pateet souhaite voir réserver une plus large place aux activités syndicales dans les prochains numéros du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité. Le Secrétariat aurait d'ailleurs intérêt à solliciter des articles, non seulement des gouvernements, des institutions de recherche et des industriels, mais aussi de représentants qualifiés de syndicats libres.

43. M. THORMANN (Confédération internationale des syndicats chrétiens), prenant la parole sur l'invitation du Président, déclare que la CISC a pris note avec satisfaction du document E/3078 et du premier numéro du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité; ces documents fournissent des renseignements utiles sur l'exécution de projets qui l'intéressent tout particulièrement. Le projet No 5 pose des problèmes relatifs au travail qu'il convient d'exami-

ner avec soin. La CISC espère instamment que l'on étudiera prochainement la question de la participation des travailleurs à la gestion des entreprises. Il va sans dire que des études de ce genre de même que des enquêtes sur l'amélioration de la productivité, ne sauraient être entreprises sans le concours de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les organisations syndicales pourraient, elles aussi, aider dans ce domaine, soit en préparant des études de base, soit en désignant des experts. Le Secrétaire général avait du reste envisagé une telle collaboration en 1956 et la CISC demeure persuadée que cela donnerait des résultats fructueux.

44. Il est un autre domaine d'activité auquel la CISC attache une grande importance, celui des aspects sociaux et démographiques de l'industrialisation. En effet, l'objectif final de l'industrialisation devrait toujours être le progrès social et l'élévation des niveaux de vie; la CISC espère que les études consacrées à cette question seront dûment examinées par les parties intéressées. Le rapport du Secrétaire général indique que le Secrétariat a préparé deux études dans le cadre du projet relatif à l'aménagement du milieu (E/3078, par. 29). Il faut espérer qu'elles seront prochainement publiées.

45. La CISC se félicite de la publication du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité, mais regrette de n'y voir aucun article sur les conséquences sociales de l'industrialisation et de la productivité. M. Thormann espère que cette lacune sera comblée dans le prochain numéro. L'expérience acquise par l'OIT et l'UNESCO pourrait être fort utile. La CISC souhaiterait qu'il soit fait appel également aux organisations syndicales qui pourraient apporter une collaboration précieuse.

46. M. Thormann constate avec satisfaction que le rapport sur les dispositions structurales et administratives (E/3079) souligne le rôle important joué par les commissions régionales dans ce domaine. C'est notamment à cause de leur participation à ces études que la CISC a demandé dans le passé que l'on élargisse le mandat de ces commissions. Il est indispensable d'autre part que les commissions régionales collaborent étroitement avec les institutions spécialisées si l'on veut que le programme de travail soit exécuté de façon satisfaisante.

47. A la fin de son rapport, le Secrétaire général évoque la possibilité de créer un groupe consultatif d'experts qui examinerait les travaux entrepris dans le domaine de l'industrie et donnerait des avis. Si ce comité doit être créé, la CISC demandera instamment qu'il comprenne des personnes connaissant bien les problèmes du travail et notamment des représentants des syndicats.

48. M. Thormann se félicite des progrès importants réalisés dans l'exécution du programme de travail; il espère que toutes les parties intéressées, y compris certaines organisations non gouvernementales, seront appelées à y participer.

49. Mlle KAHN (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, signale que les problèmes posés par l'industrialisation et le développement économique des régions sous-développées ont fait l'objet d'études approfondies de la part de la FSM, notamment au quatrième Congrès syndical mondial tenu à Leipzig en octobre 1957. Ce

congrès s'est particulièrement préoccupé du rôle des syndicats dans la mise en oeuvre des programmes de développement économique. M. S. A. Dange, vice-président de la FSM et secrétaire général du All-India Trade Union Congress, a souligné que la classe ouvrière des pays sous-développés était prête à donner un appui enthousiaste aux programmes de développement et à participer à leur élaboration si ceux-ci avaient pour but d'élever le niveau de vie de la population. Ces vues ont été réaffirmées dans les résolutions du Congrès adoptées par 806 délégués et observateurs représentant 106 millions de travailleurs de 81 pays.

50. C'est en se fondant sur les travaux de ce congrès que la FSM a étudié l'oeuvre entreprise par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation. Convaincue des liens étroits qui existent entre les effets sociaux et les effets économiques de l'industrialisation, elle regrette que le Secrétaire général n'ait pas été en mesure de signaler un grand nombre de réalisations en ce qui concerne les aspects sociaux et démographiques de l'industrialisation. En revanche, la FSM se félicite de la publication du premier numéro du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité. Elle a cependant quelques réserves importantes à formuler. Certains experts, dont le nom n'est pas précisé (non plus que les pays sur lesquels ont porté leurs enquêtes), ne se préoccupent apparemment pas des objectifs fixés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, notamment l'OIT. Quelques-uns semblent même avoir un préjugé contre la main-d'oeuvre. C'est ainsi qu'un expert estime que le coût de la main-d'oeuvre est excessif en Asie et plusieurs autres que les activités syndicales, la sécurité sociale, etc., exercent une pression sur les salaires qui amène les entrepreneurs à substituer le capital au travail. Il est intéressant de citer à ce propos le rapport présenté à la quatrième Conférence régionale asiatique, tenue à New-Delhi en novembre 1957, par le Directeur général du Bureau international du Travail qui s'est déclaré favorable à l'institution de salaires minimums en Asie.

51. D'une manière générale, la FSM estime qu'aucun programme d'industrialisation ne saurait être exécuté

au détriment des quelques progrès réalisés jusqu'ici par les travailleurs des pays sous-développés, et que l'activité des experts ne doit pas aller à l'encontre des principes posés par l'Organisation des Nations Unies, qui les envoie en mission.

52. Mlle Kahn appelle l'attention sur les recommandations des experts relatives au travail en plusieurs équipes. Ce problème ne doit pas être envisagé sous le seul angle de l'intensité capitaliste; il a de nombreuses incidences sociales qu'il convient d'étudier avec soin. La quarante-deuxième Conférence internationale du Travail examinera en juin 1958 la question de la diminution du nombre des heures de travail, qui est liée à celle des équipes. Toutes les organisations syndicales internationales sont favorables à une telle réduction et il importe de les consulter.

53. Compte tenu de ces observations générales, la FSM souhaiterait qu'on demande davantage l'avis des organisations syndicales dotées du statut consultatif. Les représentants résidents du Bureau de l'assistance technique pourraient établir des contacts officieux avec les filiales nationales de ces organisations. Pour sa part, la FSM serait très heureuse de participer à ces consultations et de prêter son concours aux organismes régionaux de l'ONU et aux institutions spécialisées.

54. Mlle Kahn espère qu'un prochain numéro du Bulletin de l'industrialisation et de la productivité montrera que l'ONU aborde le problème de l'industrialisation de façon plus conforme aux objectifs qu'elle a fixés.

55. M. KAUFMANN (Pays-Bas) a relevé dans certaines des dernières interventions, au reste fort intéressantes, que les observations portaient moins sur le programme de travail que sur l'article du Bulletin consacré à l'expérience acquise par les experts de l'assistance technique. Or il est toujours dangereux d'isoler des citations de leur contexte et M. Kaufmann regrette, par exemple, que certaines remarques des experts concernant l'institution de salaires minimums aient été interprétées à tort comme une attaque contre les lois sociales.

La séance est levée à 17 h. 30.